

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/12/2011

Réception par le Prefet : 12/12/2011

Publication : 14/12/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG 2011-5-3-2

Séance du jeudi 8 décembre 2011

BUDGET 2012 POLITIQUE A07 ITINERAIRES CYCLABLES

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission Voirie, Infrastructures et Transports du 16 novembre 2011,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- - vote pour l'exécution du programme 2012 :
 - 100 000 € d'autorisations de programmes,
 - 475 000 € de crédits de paiement,selon la répartition figurant en annexe n°1 au rapport ;

- vote un montant de 350 000 € de recettes suivant la répartition suivante :
 - un montant de 150 000 € TTC pour le programme A171 (chapitre 13, nature 1324) ;
 - un montant de 200 000 € TTC pour le programme A472 (chapitre 13, nature 1324) ;

- autorise le Président à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants ;

- autorise le Président à signer, avec les partenaires concernés, les conventions et les avenants portant sur les programmes A 171 et A 472 ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour toute procédure nécessitant des décisions spécifiques.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté

2 voix contre :
Pierre FREYBURGER
Henri STOLL

2 abstentions :
Michel HABIB
Max DELMOND

BUDGET PRIMITIF 2012
POLITIQUE A07 - ITINERAIRES CYCLABLES

ANNEXE N° 1 AU RAPPORT N° 2012
Récapitulatif détaillé des inscriptions budgétaires en investissement

Politique	Programme	Chapitre - Article	AP	CP
A 07	A 171	21 - 2151	100 000	250 000
		20 - 2031	0	5 000
			100 000	255 000
	A 472	45 - 4581	0	220 000